



Septembre 2012

Roms : réalités et bienséance

Opéré sans douceur, le récent déménagement d'un campement de nomades par les résidents d'une cité marseillaise (pour beaucoup issus de l'immigration...) n'est peut être que le premier épisode d'accrochages plus violents encore, entre sédentaires exaspérés et « gens du voyage ».

A l'origine du coup de semonce, l'incapacité des instances politiques, européennes et françaises, mais aussi de nombre des médias, à réaliser les faits ci-après exposés ; de les occulter comme s'ils n'existaient pas ou étaient sans importance. Or ces faits sont cruciaux et les négliger ne peut qu'aggraver encore une situation déjà explosive.

1 - Tous les nomades en cause, Roms, Tsiganes, Gitans, etc. sont d'impeccables indo-européens et donc, sont chez eux en Europe - la seule différence entre eux et les européens sédentaires étant, justement, leur nomadisme, ou de hasardeuses implantations fixes ici ou là en Europe.

2 - En soi, le nomadisme est sans problème, pourvu qu'il s'opère dans des conditions réciproquement acceptables, hospitalité d'un côté, correction de l'autre. Cela dit, les frictions sont multiples et la vie nomade n'est pas toujours forcément facile au quotidien.

3 - La contribution de ces peuples nomades à la culture et l'art de l'Europe est importante. Quiconque a passé, comme l'auteur, de superbes soirées avec les Tinkers de Dublin, ou les Gitans du quartier de Triana, à Séville, éprouve pour eux affection et estime.

4 - Cela posé, ces peuples itinérants ou sédentarisés (estimées à quelque 12 millions de personnes en Europe) comprennent des clans dévoyés à l'incroyable exubérance criminelle, à l'échelle de tout le continent.

Une criminalité d'autant plus grave qu'elle s'exerce d'abord contre des personnes faibles et sans défense, d'abord sur les propres femmes et enfants de ces clans, de ceux des autres nomades (majoritaires) menant une vie honnête, ou des populations autochtones approchées lors de leurs voyages. Insistons : il ne s'agit pas d'innocents chapardages de subsistance opérés ici ou là, mais d'une systématique et permanente criminalité proto-mafieuse, opérée avec férocité.

De la Finlande à l'Andalousie, de l'Irlande à la Roumanie, voici des faits documentés, ayant conduit à de sévères condamnations par les justices européennes : assassinats de

« clients », ensuite dépouillés de leurs biens, par de jeunes prostitués (sans doute contraints) ; vols et cambriolages en série, opérées lors de véritables tournées planifiées ; proxénétisme et pratique de l'esclavage, de majeurs ou mineurs des deux sexes, par des « chefs de clans » et leurs femmes, avec répétitives « agressions sexuelles sur mineurs » ; vols à la tire en bande organisée par de pickpockets mineurs « la plupart issus de la communauté rom », sous les ordres, entre autres, du clan criminel Hamidovic, considéré par le justice de plusieurs pays européens comme une « organisation mafieuse ultra-structurée de type patriarcal » ; vols et trafic de métaux ; mendicité de mineurs (certains ont 6 ans !) en bande organisée ; escroqueries à la charité ; vols de fret sur les autoroutes ; ventes d'enfants (arrachés à leurs mères, dans le clan ou dans d'autres familles nomades) ; agressions sur personnes âgées aux distributeurs de billets ; règlement de comptes, parfois mortels, entre clans rivaux ; pratique intense du vol à main armée, visant notamment des bijouteries.

La violence est systématique : « actes de barbarie et viols en réunion sur mineurs », etc. Dans la banlieue de Londres en 2010, des policiers découvrent dans « des « taudis » où les « conditions d'hygiène sont épouvantables », « un enfant de 3 ans sévèrement battu et ensanglanté » et « une pré-

adolescente de 12 ans, enceinte » (*Romanian Times, Evening Standard*, 13 et 15/10/2010).

En mai 2010, on interpelle à Bordeaux des nomades bulgares. Dans ce clan « une vingtaine de garçons étaient régulièrement prostitués par leurs parents ».

En mai 2011, la justice britannique condamne à 5 ans de prison Telus, D. 36 ans, pour avoir « infiltré 181 enfants en Grande Bretagne » ; ils sont maltraités, affamés, contraints à mendier et voler, frappés si nécessaire. Encore à l'actif du clan D., fraudes aux prestations sociales (1 million d'euros), blanchiment, port d'armes illégales, faux et usages de faux, etc.

La police britannique et les autorités roumaines montent une opération visant les fiefs de certains clans criminalisés et confisquent « des centaines de milliers de livres sterling de dollars et d'euros, des kilos de bijoux, des voitures volées, des faux documents et des dizaines d'armes de guerre ».

Qu'elles soient endogènes ou exogènes, ces pratiques gravement criminelles sont évidemment inacceptables au regard des plus élémentaires des droits humains.

Evidemment aussi, ces bandits font une réputation épouvantable à toute leur communauté, la première à souffrir des exactions d'abord, et du discrédit ensuite.

Le premier service à rendre à tous les nomades est bien sûr de prévenir, puis de punir le plus fermement possible,

l'activité criminelle des éléments dévoyés de leurs communautés.

C'est comme cela qu'une cohabitation paisible pourra s'instaurer entre autochtones et nomades, désireux ou non de se sédentariser.

5 - Là est le dernier problème. La bienséance présente les choses ainsi : les nomades n'auraient qu'un rêve, se sédentariser, désir seulement contrarié par l'hostilité a priori de sédentaires xénophobes. Est-ce le cas ? C'est douteux. Maintes tentatives conduites avec sympathie dans des Etats-de droit européens, subventions et bonne volonté à l'appui, ont échoué ces dernières décennies. Pourquoi réussiraient-elles mieux maintenant ?

Quel problème y a-t-il d'ailleurs à ce que des nomades restent nomades ? Aucun - et d'autant moins que le nomadisme des nomades n'est pas le problème. Le problème, c'est le banditisme de certains d'entre eux.